



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20230131-2023_003-DE



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-003

Séance du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. ROUIT Daniel.

| NOMBRE DE MEMBRES | |
|--|----|
| En exercice | 15 |
| Présents | 12 |
| Absents | 3 |
| Nombre de suffrages exprimés : | |
| Pour | 15 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |
| <u>Date de convocation</u> 27/01/2023 | |
| <u>Date d'affichage</u> 27/01/2023 | |

Etaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine

Procurations :

Mme DENUT Jacqueline a donné procuration à Mme ROBERT Laetitia
Mme DERYCKE Mireille a donné pouvoir à M. ROUIT Daniel
M. WOSINSKI André Michel a donné pouvoir à Mme MAYER Arlette

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu le Code Général des Commandes Publiques,

Le Maire expose que la commune compte un réseau d'assainissement de 18 500 ml qui se rejette dans la station d'épuration, mise en service en 2010, d'une capacité de 2700 Equivalent Habitant.

Le schéma directeur d'assainissement collectif est un document de programmation. Il comprend un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées. Il permet de repérer les enjeux et les points à améliorer.

Le dernier schéma directeur d'assainissement collectif date de 2007. Il doit être réalisé tous les 10-15 ans.

En conséquence, un appel d'offres a été lancé pour la réalisation de ce schéma. Six candidats ont répondu. Les montants des offres s'échelonnent de 36 952.00 € HT à 81 430.00 € HT.

Après examen des offres, la Commission d'Appel d'Offres a retenu l'entreprise CHLEAUÉ, 15 allée des Genêts à Sisteron, en raison de sa valeur technique et dont l'offre s'élève à 36 952.50 € HT – 44 343.00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide l'attribution du marché pour la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement Collectif à l'entreprise CHLEAUÉ
- Autorise le Maire à signer le marché
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens.

...

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20230131-2023_003-DE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel ROUIT'.

Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,

Adrien GAUTIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Adrien GAUTIER'.